

Image not found or type unknown



Indemnité de licenciement

Par **calvi**, le **08/02/2015** à **18:47**

bonjour,

J'aimerais connaître la formule de calcul des indemnités de licenciement pour les salariés du secteur du bâtiment.

salarié ayant 20 ans d'ancienneté, et licencié pour inaptitude suite à une maladie professionnelle.

Merci

Par **P.M.**, le **08/02/2015** à **18:57**

Bonjour,

Il est vraisemblable que c'est l'indemnité légale qui est la plus favorable puisqu'elle est doublée et devient de $2/5^{\circ}$ de mois de salaire par année d'ancienneté + $4/15^{\circ}$ à partir de la 10^e année mais pour pouvoir s'en assurer il faudrait connaître la Convention Collective applicable...